



Ensemble

Une nouvelle année s'est amorcée

Les vacances terminées, l'année scolaire, bien qu'ayant débuté tout récemment, bat son plein. Votre Exécutif syndical poursuit et accélère le rythme avec comme objectif la promotion et la défense des intérêts des membres des différentes catégories d'emploi du personnel de soutien qu'il représente.

Retour sur 2005-2006

Ouf! Quelle année! Négociations, grève, décret, griefs, arbitrages, négociations locales, plans d'effectif, séances de placement, une année chargée mais extrêmement stimulante. Stimulante surtout parce que nous étions avec vous, ensemble. Plus que jamais, nous avons senti la force et la solidarité des membres de l'APPA. La solidarité fait la force d'un syndicat et l'Exécutif tient à vous dire à quel point nous l'avons ressentie particulièrement au cours de la dernière année.

Nous pouvons vous assurer que l'APPA a réussi à faire tourner bien des têtes. Après tout, 2000 personnes dans la rue pour un syndicat local ce n'est pas banal. Nous avons pu voir nos pancartes partout. Ce qui fait que l'APPA est maintenant plus que jamais connue et reconnue.

Le plus beau c'est que cette solidarité s'est exprimée malgré la volonté évidente de ce gouvernement, qui n'a de

libéral que le nom, de « casser les syndicats » et de liguer les travailleurs les uns contre les autres. À cela, nous avons répondu avec encore plus de solidarité, avec encore plus de courage, avec encore plus de détermination. Malgré le décret, il faut continuer et ne jamais abdiquer devant tous ces prophètes de malheurs néo-libéraux qui rêvent d'une société où les citoyens seront au service de l'économie.

Remerciements

Nous voulons débiter l'année par des mercis. Merci pour cette belle solidarité, merci pour votre implication et votre confiance, spécialement à tous nos agents de liaison et délégués élus du conseil syndical et soyez assurés que nous continuerons de nous battre pour une société plus juste et plus équitable.

Merci également à Ginette Allie, ex-présidente de l'APPA, pour son dynamisme, son intégrité et son dévouement à la cause syndicale et celle de l'APPA.

Et l'avenir!

Par le départ de Ginette Allie, le poste à la présidence est comblé par intérim par Charles Allen qui occupait le poste de 1er vice-président CSDM. À l'Exécutif du syndicat depuis 1995, il a d'abord été élu secrétaire général pour ensuite devenir vice-président du secteur administratif CSDM et par la suite 1er vice-président CSDM. Il a aussi été vice-

(Suite page 2)

Dans ce numéro :

L'Exécutif de l'APPA	2
Colloque de l'APPA	3
Postes vacants au Bureau	3
Équité salariale	4-5
Situation des services de garde	6
Offre de service	7
Nouveautés à la convention collective	8
Prochaine assemblée générale	8

Sommaire :

L'Exécutif, qui sont-ils?
La prochaine étape du colloque, 16-17 octobre
Appel de candidatures, si le défi vous intéresse
Deux hypothèses possibles
La situation est alarmante
Caisse d'économie de l'éducation—des services pour vous
Nouveaux délais—listes d'ancienneté
Rendez-vous le 25 octobre

(Suite de la page 1)

président au Secteur scolaire et a participé activement à la négociation des deux dernières conventions.

La nomination de Charles Allen à la présidence par intérim, a laissé vacant le poste de 1er vice-président CSDM. Ce poste a été comblé, aussi par intérim, par Érick Forget qui était

auparavant vice-président au secteur services de garde CSDM. Il a été élu une première fois vice-président en 1996. Il est libéré à plein temps depuis 2000 et a été récemment élu au secteur scolaire de la FEESP.

Finalement, le poste de vice-président au secteur services de garde CSDM a été comblé par

intérim par Odette St-Marseille, éducatrice en service de garde à St-Enfant-Jésus. Elle a été élue la première fois au bureau en 2001 et a déjà effectué des remplacements à l'APPA.

Ces trois nominations doivent être entérinées par l'assemblée générale tel que stipulé à notre constitution.

Voici donc votre Exécutif syndical

Président par intérim
Secrétaire-trésorier
1er vice-président CSDM par intérim
1er vice-président CSEM
Vice-président secteur général
Vice-présidente secteur général
Vice-présidente secteur SDG

Vice-présidente secteur SDG par intérim
Vice-présidente CSEM

Conseiller syndical

Charles Allen
Jean-Pierre Bourgault
Érick Forget
Anna Mele
Yves Campion
Noëlline Foucher
Diane Lafrenière
(remplacée par Richard Gagnon)
Odette St-Marseille
Jacqui Nugent

Marc Jodoin

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2006-2007.



Colloque de l'APPA/ Viens prendre des couleurs

Les 24 et 25 août dernier avait lieu à l'Hôtel Le Chantecler de Ste-Adèle, la première partie du 14e colloque de l'APPA, sur le thème "Viens prendre des couleurs". Il s'adressait aux personnes des services de garde et a été un franc succès. Au total, nous avons accueilli 500 personnes réparties sur deux jours.

Nous sommes à compiler les formulaires d'évaluation et nous prenons bonne note des

commentaires et suggestions que vous nous adressez.

La 2e partie aura lieu les 16 et 17 octobre et elle s'adresse au personnel administratif et technique. La période d'inscription étant terminée, nous sommes à finaliser la mise en œuvre afin d'être fin prêt pour vous accueillir.

Nous vous invitons à consulter le site de l'APPA www.appa.qc.ca. Vous y

trouverez les réponses à vos questions, entre autres, concernant le transport nolisé que nous vous offrons, le stationnement et l'horaire des départs. De plus vous y trouverez l'horaire de ces deux journées.

N'hésitez pas à imprimer ces informations afin de pouvoir vous y référer au besoin. Au plaisir de vous y retrouver!

POSTES VACANTS AU BUREAU —APPEL DE CANDIDATURES

Suite aux nominations à l'Exécutif, trois postes sont vacants au Bureau.

Si vous êtes intéressés à relever le défi, il suffit de nous envoyer un courriel à secretariat@appa.qc.ca. Ces postes doivent être comblés en conformité avec notre constitution. Afin de connaître les rôles, mandats et responsabilités des membres du Bureau, nous vous invitons à consulter notre constitution, chapitre VII, sur notre site web www.appa.qc.ca.

LES POSTES À COMBLER SONT LES SUIVANTS:

Un poste définitivement vacant représentant les membres:

Groupe de l'administration générale

Personnel technique

Infirmier ou infirmière

Technicien ou technicienne en administration

Technicien ou technicienne en arts graphiques

Technicien ou technicienne en audio-visuel

Technicien ou technicienne en bâtiment

Technicien ou technicienne en électronique

Technicien ou technicienne en gestion alimentaire

Technicien ou technicienne en informatique

Technicien ou technicienne en informatique, classe principale

Technicien ou technicienne en organisation scolaire

Technicien ou technicienne relieur

Un poste définitivement vacant représentant les membres:

Groupe des services aux élèves

Personnel de l'adaptation scolaire

Technicien ou technicienne en éducation spécialisée

Préposé ou préposée aux élèves handicapés

Technicien ou technicienne interprète

Un poste temporairement vacant représentant les membres:

Groupe de l'administration générale

Personnel para-technique

Appariteur ou apparitrice

Agent ou agente de bureau, classe principale, à l'imprimerie

Inspecteur ou inspectrice en transport scolaire

Opérateur ou opératrice en imprimerie

Opérateur ou opératrice en imprimerie, classe principale

Opérateur ou opératrice en reprographie

Opérateur ou opératrice en reprographie, classe principale

Opérateur ou opératrice en informatique

Opérateur ou opératrice en informatique, classe principale

Relieur ou relieuse

Enfin l'équité salariale! *Oui, mais encore un peu de patience.....*

Bulletin d'information • équité salariale •

Numéro 26 • Le 28 août 2006

Le règlement de l'équité salariale survenu en juin dernier ne s'appliquera pas avant quelques mois. La Loi sur l'équité salariale prévoit certains délai que le comité d'équité salariale, formé des organisations syndicales et du gouvernement, doit respecter. D'abord, depuis le 28 août 2006, il y a un deuxième affichage dans tous les milieux de travail. Cet affichage permet à toutes et à tous de prendre connaissance des résultats des travaux du comité d'équité salariale. Vous y retrouvez, notamment, les catégories d'emplois et leur prédominance sexuelle, les rangements et les pourcentages d'augmentation salariale applicables s'il y a lieu. Le premier affichage s'est terminé le 4 août dernier et, pour faire suite à certains commentaires qu'il a reçus, le comité d'équité salariale a convenu de poursuivre ses travaux sur la prédominance sexuelle de deux catégories d'emplois soit psycho-éducateurs de la santé et des services sociaux et les psychologues.

Qu'est-ce qu'un rangement ?

Le rangement correspond à l'intervalle dans lequel une catégorie se situe après l'évaluation. Ainsi, malgré des différences possibles dans l'évaluation, nous considérons que toutes les catégories d'un même rangement sont de même valeur. Cela nous permet de ne pas nous retrouver avec autant d'échelles salariales qu'il y a de points dans le plan d'évaluation (plus de 1000

points). Par exemple, toutes les catégories d'emplois qui ont un résultat d'évaluation entre 176 et 204 points sont considérées de même valeur. Les intervalles sont constants à 29 points et débutent au minimum de point prévu au plan d'évaluation.

Pendant ce deuxième affichage, qui est d'une durée de soixante jours, toutes les personnes touchées par le programme d'équité salariale peuvent acheminer leurs commentaires et leurs observations au comité d'équité salariale. Le comité répondra à toutes les demandes et procédera à un autre affichage pour rendre publiques ses décisions dans les trente jours suivant la fin de l'affichage, ce qui nous conduit à la fin novembre. C'est seulement à partir de ce moment que l'on pourra procéder aux rajustements des échelles salariales. En vertu de la Loi, les décisions d'un comité d'équité salariale sont sans appel. Toutefois, il sera possible de recourir à la Commission de l'équité salariale (CÉS) si une personne considère que les membres du comité d'équité salariale ont fait preuve de mauvaise foi.

Adresse du comité d'équité salariale:

Vous pouvez acheminer vos commentaires au comité d'équité salariale par courriel au : ces-ct-sss-educ@oricom.ca par courrier au : 875, Grande Allée Est, édifi ce J, RC05, Québec (Québec) G1R 5R8 N'oubliez pas d'inscrire votre adresse si vous souhaitez que le

comité d'équité salariale puisse vous répondre.

Rajustements salariaux et rétroactivité

Donc, il n'y aura pas de modification aux échelles salariales avant la fin de tous les délais d'affichage soit à la fin du mois de novembre, peut-être même en décembre. En ce qui a trait à la rétroactivité, elle devrait être versée au plus tard en mars 2007.

L'étalement: une décision attendue de la Commission

Par ailleurs, le gouvernement a demandé, le 21 août, à la CÉS d'étaler les rajustements sur sept ans plutôt que sur les quatre déjà prévus à la loi. Cette mesure d'exception implique que le gouvernement doit faire la preuve devant la Commission que sa situation financière ne lui permet pas de s'acquitter de ses obligations en regard de l'équité salariale dans les délais prescrits.

Selon la décision que prendra la Commission, le gouvernement va prendre quatre ou sept ans pour en arriver au versement total des rajustements salariaux. L'étalement sur cinq ans est plus favorable aux femmes mais il appartient à la CÉS de décider. Nous tenterons d'infléchir les choix de la Commission qui devrait rendre sa décision au cours de l'automne. Nous continuerons de vous informer dans nos prochains documents d'information.

Enfin l'équité salariale! *Oui, mais encore un peu de patience.....*

Regardons d'un peu plus près les deux situations et posons l'hypothèse que le rajustement salarial est de 10% :

Quatre ans et cinq versements :

- 1er versement, le 21 novembre 2001 : 2% du salaire gagné entre le 21 novembre 2001 et le 20 novembre 2002 (premier montant dû) ;
- 2e versement, le 21 novembre 2002 : 4% du salaire gagné entre le 21 novembre 2002 et le 20 novembre 2003 (deuxième montant dû) ;
- 3e versement, le 21 novembre 2003 : 6% du salaire gagné entre le 21 novembre 2003 et le 20 novembre 2004 (troisième montant dû) ;
- 4e versement, le 21 novembre 2004 : 8% du salaire gagné entre le 21 novembre 2004 et le 20 novembre 2005 (quatrième montant dû) ;
- 5e versement, le 21 novembre 2005 : 10% du salaire gagné entre le 21 novembre 2005 et le 20 novembre 2006 (cinquième montant dû) .

Ainsi, à partir de l'automne 2006, le salaire est ajusté à sa pleine valeur soit 10 %. Quant à la rétroactivité, elle correspond au total des montants qui sont dus à partir du 21 novembre 2001 jusqu'à maintenant.

Sept ans et huit versements :

- 1er versement, le 21 novembre 2001 : 1.25% du salaire gagné entre le 21 novembre 2001 et le 20 novembre 2002 (premier montant dû) ;
- 2e versement, le 21 novembre 2002 : 2.5% du salaire gagné entre le 21 novembre 2002 et le 20 novembre 2003 (deuxième montant dû) ;
- 3e versement, le 21 novembre 2003 : 3.75% du salaire gagné entre le 21 novembre 2003 et le 20 novembre 2004 (troisième montant dû) ;
- 4e versement, le 21 novembre 2004 : 5% du salaire gagné entre le 21 novembre 2004 et le 20 novembre 2005 (quatrième montant dû) ;
- 5e versement, le 21 novembre 2005 : 6.25% du salaire gagné entre le 21 novembre 2005 et le 20 novembre 2006 (cinquième montant dû) ;
- 6e versement, le 21 novembre 2006 : 7.5% du salaire gagné entre le 21 novembre 2006 et le 20 novembre 2007

Les cartes de membre

Tel que convenu lors de l'assemblée générale du 25 janvier 2005, une toute nouvelle carte de membre vous sera remise au cours de l'automne.

Celle-ci sera maintenant numérisée permettant de mieux vous identifier lors des assemblées et sera plastifiée afin d'en augmenter la durabilité.

Votre nouvelle carte sera expédiée à votre domicile. Il est primordial de vous assurer de l'exactitude des renseignements que nous possédons à l'APPA quant à votre adresse ainsi que votre numéro de matricule.

Afin de connaître la politique de renouvellement des cartes de membre

adoptée par l'assemblée générale, nous vous invitons à consulter le site de l'APPA: www.appa.qc.ca
« Renouvellement des cartes de membre »

Situation des services de garde à la CSDM..... loin d'être rose!

La situation est alarmante. La dernière sécurité d'emploi a laissé une quarantaine de personnes permanentes en disponibilité et plusieurs éducateurs et éducatrices ont vu leur horaire de travail réduit de façon marquée. De plus, plusieurs personnes régulières non permanentes n'ont plus de postes et se retrouvent sur la liste de priorité d'embauche et de nombreux services de garde sont déficitaires.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Les 3 principaux sont la baisse démographique, le manque de financement et l'augmentation du temps d'enseignement.

Un effet démographique indéniable

Depuis 2000, la Commission scolaire a vu sa clientèle réduite de 4000 élèves à la FGJ par le fait même affectant directement les services de garde. Cependant, la courbe démographique évoluant dans le temps, il nous est permis d'espérer que la situation se stabilisera ou s'améliorera dans l'avenir. Toutefois, selon les données que nous avons, ce ne sera pas avant 2010.

Un financement insuffisant et inadéquat

En 1998, l'état québécois se dotait d'un réseau de service de garde à 5\$. Ce fut l'explosion! La demande fut si forte de la part des parents que certains SDG à la CSDM ont doublé leur fréquentation d'un coup. Tellement que la CSDM avait de la difficulté à recruter assez de personnel éducateurs pour combler tous les postes disponibles. Lorsque

le gouvernement libéral pris la décision d'augmenter le tarif de 5\$ à 7\$, plusieurs parents ont cessé d'utiliser les SDG et ce fut le retour progressif des enfants « clé au cou ».

Après des années de croissance sans précédent, nous avons subi les contrecoups de cette décision en même temps que les parents. Soudainement, ce fut le plafonnement, puis la décroissance. Jumelé au facteur d'une démographie elle aussi en décroissance, le résultat ne pouvait être différent que celui que nous observons maintenant.

En 2004, le gouvernement, malgré un engagement électoral, augmentait la contribution des parents pour les frais de garde de 5\$ à 7\$, ça c'est la partie connue du public. Ce qui est moins connu, c'est que, par la même occasion, le Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport se désengageait un peu plus de son financement du réseau des SDG en diminuant d'autant ses subventions faisant passer sa contribution de 4,60 \$/jour à 2,60\$/jour. Donc, même avec le 2\$ de plus des parents, les SDG se retrouvaient à la case départ sans un sous de plus et pour les parents une charge financière plus lourde à supporter.

L'augmentation du temps d'enseignement

Depuis le début de l'année scolaire 2006-07, le temps d'enseignement est prolongé de 1 h 30 par semaine. L'effet est direct sur les services de garde, plus de temps en classe, moins de temps au service de garde.

La réaction

Devant ce constat, l'APPA se devait de réagir. Nous avons donc

retroussé nos manches et avons négocié localement avec la CSDM afin d'aménager un mouvement de personnel qui répond aux préoccupations du personnel en SDG tout en atténuant au maximum les effets négatifs que nous avons décrits plus haut et sur lesquels nous n'avions aucun contrôle à brève échéance à tout le moins.

Également, suite à nos multiples démarches, nous avons réussi à obtenir un engagement de la CSDM. En effet, tous les acteurs du dossier des SDG feront partie d'un comité chargé d'étudier la situation et trouver le maximum de pistes de solution pour l'avenir.

Il y a très longtemps que l'APPA dénonce le fait que les différents intervenants dans le dossier des SDG travaillent en « vase clos ». La situation est inquiétante et nous devons impérativement trouver des solutions et des actions concrètes qui nous permettront d'assurer l'avenir de nos SDG en milieu scolaire.

Parallèlement, l'APPA a fait ses représentations à la CSN et au secteur scolaire. Nos interventions ont porté fruits car à l'automne la CSN organisera une journée de réflexion sur l'avenir des SDG. Cette journée sera très importante et nous espérons que le personnel des SDG y répondra en grand nombre.

L'APPA fait ses représentations et défend les intérêts des SDG autant au niveau local que national et continuera de le faire. Nous devons travailler en équipe pour trouver des solutions et alerter le Ministère de la famille et de l'enfance pour qu'il augmente ses subventions au réseau des SDG en milieu scolaire du Québec.

La Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation est heureuse de vous présenter son offre de service pour la prochaine année scolaire (2006-2007).

Mission de la Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

La Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation est une coopérative financière appartenant au personnel de l'éducation actif ou retraité. Elle a pour mission d'offrir des services et conseils financiers adaptés qui répondent aux besoins des personnes issues du milieu de l'éducation ainsi qu'à ses partenaires et ce, sur tout le territoire du Québec. Elle entretient une relation d'aide auprès de ses membres et contribue ainsi à leur mieux-être économique.

Profil de la Caisse de l'Éducation :

Actif :	225 M\$
Volume d'affaires :	460 M\$
Membres :	16 000
Centres de service :	12
Employés (es) :	60
Dirigeants (es) :	20

Financement

Prêt ordinateur : 7,98 % (*) vs prêt personnel à 14,25%

Promotion hypothécaire :

Rabais de 1,25 % sur le terme affiché de cinq ans *

Hypothèque pré-établie et garantie de conditions pour une durée 3 mois

Option Multiprojets (réutilisation des sommes déjà remboursées)

Rabais possible sur votre prime d'assurance hypothécaire (Genworth) avec une mise de fonds minimale de 10 % *

Possibilité d'achat d'une propriété sans mise de fonds

Allocation de 500 \$ pour vos frais de démarrage

Possibilité d'entente sur le remboursement des frais de notaire, lors d'un transfert

Planification financière à la retraite, analyse et diversification de portefeuille.

Conférences sur mesure :

Gestion budgétaire, financement hypothécaire, stratégies d'investissement, stratégies financières et fiscales, planification financière à la retraite

Promotions en cours :

- Adhésion à la Caisse : 15 sept. au 15 déc. 2006, ordinateur à gagner.
- REER collectif – doublez votre mise.
- Assurance-vie épargne – 3 premiers mois gratuits.

* : certaines conditions s'appliquent, sujets à changements sans préavis.

OFFRE DE SERVICE

Services de convenance

Remise de 50.00 \$ la première année sur vos frais d'utilisation .

100 chèques personnalisés gratuits la première année

Transfert de vos affaires sans tracas (dépôts et retraits directs, paiements de factures, etc...)

Relevé virtuel avec historique de 12 mois disponible sur AccèsD internet.

Accès au programme Visa, de récompenses « Bonidollars Desjardins »

Épargne – Placement

Retenue sur le salaire pour l'épargne vacances à 3,25% *

Analyse de vos besoins de protection en assurance de personnes

REER collectif par retenue sur le salaire avec retour d'impôt immédiat sur la paie, une EXCLUSIVITÉ DE L'ÉDUCATION

***Un service de qualité,
pour l'Éducation !***

Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910 Pierre de Coubertin
Montréal H1N 1T6

Téléphone (514) 254-3503
Télécopieur (514) 254-7872

Messagerie: secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le WEB
www.appa.qc.ca

Ensemble!



Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale se tiendra le 25 octobre 2006 à l'auditorium de l'école Le Plateau au 3710, rue Calixa-Lavallée. Vous recevrez bientôt par courrier interne, la convocation à cette assemblée. À l'ordre du jour, il y aura, entre autres:

- Entérinement—postes à l'exécutif de l'APPA
 - ⇒ Présidence
 - ⇒ 1ère vice-présidence CSDM
 - ⇒ Vice-présidence—secteur services de garde CSDM
- Renouvellement—assurances collectives
- Dossier équité salariale—informations



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Nouveautés à la convention collective: ⇒ *Listes d'ancienneté*

Lors de la dernière négociation des conditions particulières de l'APPA, nous avons demandé à la Commission pour revenir au texte de la convention nationale en ce qui concerne la mise à jour des listes d'ancienneté. Auparavant, les conditions particulières mentionnaient des modalités différentes mais qui ne nous convenaient pas.

Donc dorénavant, les listes d'ancienneté doivent, tel que stipulé à l'article 8-1.06, être mise à jour au plus tard le 31 août de chaque année avec l'ancienneté calculée au 30 juin précédent. La liste d'ancienneté devient officielle 45 jours après sa réception par le syndicat.

Malheureusement, au moment d'écrire ces lignes, la

Commission ne nous a pas remis cette liste. Malgré tout, la liste d'ancienneté au 30 juin 2006 deviendra officielle 45 jours après le 31 août soit le 15 octobre.

À partir du 15 octobre 2006, c'est l'ancienneté de juin 2006 qui doit s'appliquer.

Nous vous invitons à redoubler de vigilance. Portez une attention particulière à la vérification de votre ancienneté lorsque la liste sera affichée dans vos lieux de travail. Si vous constatez des irrégularités n'hésitez pas à remplir le formulaire que nous vous fournirons en temps opportun et qui sera aussi disponible sur le site de l'APPA www.appa.qc.ca.

